

UTILISATION DES DELEGATIONS DE COMPETENCES PAR LE MAIRE

Le Maire informe l'assemblée qu'il a utilisé la délégation de compétences que le Conseil Municipal lui a accordée en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Déclaration d'Intention d'Aliéner Section 1 Parcelles 90 et 21 - superficie 2.23 ares : vente CROSES - JUNG

FISCALITE : VOTE DES TAUX 2018

Après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2018 à chacune des trois taxes directes locales, le Conseil Municipal, à : 8 votes pour, 2 votes contre (1 abstention - Sandra Brun ; 1 vote contre -Denis Mutschler) décide d'appliquer une augmentation de 4% et fixe les taux comme suit :

Taxe d'Habitation (TH) : 7.22 %

Taxe Foncière Bâti (TFB) : 7.62 %

Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) : 43.62%

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Antoine ALBRECQ, Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Monsieur Jean-Pierre WIDMER, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré n'émet aucune observation et lui donne acte de la présentation du compte administratif lequel peut se présenter comme suit :

Sections	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Affectation	Opérations de l'exercice		Résultats	
	Déficits	Excédents		Mandats émis	Titres émis	Exercice	Cumulé
Fonctionnement		73 716,17		334 306,89	349 970,35	15 663,46	89 379,63
Investissement		145 239,18		173 270,01	27 364,51	-145 905,50	-666,32
TOTAUX	0,00	218 955,35	0,00	507 576,90	377 334,86	-130 242,04	88 713,31

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité vote le compte de gestion 2017 après avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le Conseil Municipal, décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	89 379,63
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	10 666,32
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	78 713,31
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	666,32

MISE A JOUR DE L'ETUDE DE SECURITE EN TRAVERSE : AUTORISATION SIGNATURE CONVENTION

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention d'assistance à Maître d'Ouvrage établie par l'Adauhr. La mission s'élève à 3 243 euros TTC. A cette somme s'ajouteront les frais de comptage

BUDGET PRIMITIF 2018

Le Conseil municipal vote les crédits nécessaires à la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement et arrête la balance comme suit :

Section de fonctionnement : dépenses et recettes : 410 700 .00 €

Section d'investissement : dépenses et recettes : 291 116. 32 €

Le budget est voté par chapitre pour les deux sections.